

# LES RÉSIDENCES SOLEIL – GROUPE SAVOIE

## Tirage Bel Âge 2021

### RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### 1. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible au Tirage, un individu doit obligatoirement :

- Être un résident légal dans la province de Québec
- Être âgé de 18 ans et plus. Toutes personnes âgées de moins de 18 ans et souhaitant participer au Tirage devront le faire par l'entremise de ses parents et/ou tuteurs légaux.

#### 2. PÉRIODE

Le tirage de 6 Prix soit : 5 fins de semaine pour deux personnes tout inclus aux Résidences Soleil et 1 iPad (ci-après désigné « Tirage ») est organisé par le département marketing de Les Résidences Soleil – Groupe Savoie (ci-après désigné « les organisateurs du Tirage »).

Le Tirage débutera le samedi 21 novembre 2020 à 9h00 et se terminera le mardi 25 mai 2021 à 23h59, avec possibilité d'extension (ci-après désigné « la durée du Tirage »).

Le TIRAGE FINAL aura lieu au courant de la 1<sup>re</sup> semaine de juin 2021 au siège social de Les Résidences Soleil – Groupe Savoie, situé au 549 rue de Verrazano, Boucherville, QC J4B 7W2.

#### 3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Tirage, il faut respecter les conditions d'éligibilité énoncées aux présentes, compléter le formulaire d'inscription du Tirage et le poster à l'attention du Département marketing avant le 25 mai 2021. Le formulaire est disponible sur la couverture arrière du Calendrier 2021 des Résidences Soleil, celui-ci étant imprimé en 85 000 copies et distribué à l'intérieur du Journal Bel Âge de décembre. Le formulaire d'inscription du Tirage peut également être rempli directement sur le site internet des Résidences Soleil à l'adresse suivante : <https://residencessoleil.ca/concours>.

Les participants doivent respecter les Règlements et conditions de participation, incluant les règles suivantes, à défaut de quoi les organisateurs du Tirage se réservent le droit d'annuler les participations de ces personnes :

- Les inscriptions sont limitées à un (1) Bulletin de participation
- L'utilisation d'inscriptions robotisées ou automatisées est strictement interdite.

AUCUN ACHAT REQUIS

#### 4. DESCRIPTION DU PRIX

Les grands gagnants se verront offrir un court séjour de 2 fins de semaine pour deux personnes tout inclus aux Résidences Soleil ou un iPad.

Le Prix devra être accepté tel que décrit au présent Règlement et ne pourra, à la demande des gagnants, être échangé en totalité ou en partie pour de l'argent et/ou être transféré à une autre personne.

Valeur totale du Prix #1 à #5 (5 courts séjours) : 1 000\$

Valeur totale du Prix #6 (iPad) : 429\$

Valeur totale des Prix (6) : 1 429\$

#### 5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Parmi tous les Bulletins de participation valides reçus, 6 bulletins seront tirés au hasard par les organisateurs du Tirage. Les gagnants seront dévoilés sur le site internet des Résidences Soleil au courant du mois de juin 2021.

En participant à ce Tirage, les gagnants acceptent que le Groupe utilise les renseignements personnels qu'ils leur ont fournis à des fins d'administration du Tirage et accordent la permission au Groupe d'utiliser lesdits renseignements relatifs au Prix à des fins promotionnelles sans aucune réserve et limite de temps.

Les gagnants seront contactés par le Groupe et déclarés gagnants sous réserve de remplir toutes les conditions décrites aux présentes et d'avoir respecté les Règlements de participation.

## **6. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Les véritables prénoms, noms et numéros de téléphone devront être inscrits sur le Bulletin de participation.

Tous les Bulletins de participation sont la propriété du Groupe et les organisateurs du Tirage se réservent le droit d'établir une correspondance (courriel ou téléphonique) avec toute personne étant inscrite au Tirage.

Les gagnants seront informés par appel téléphonique des détails relatifs au Prix. Les gagnants devront réclamer leur Prix selon les instructions transmises par les organisateurs du Tirage, dans les trente (30) jours suivants le Tirage.

Les organisateurs du Tirage, leurs sociétés et toute autre personne morale du Groupe et respectivement leurs dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce Tirage se dégagent de toutes responsabilités se rattachant au Prix et au Tirage et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

En participant au Tirage, les gagnants renoncent à rechercher la responsabilité du Groupe et de ses dirigeants et employés pour toute blessure ou perte et tout dommage causés aux gagnants ou à toute autre personne, incluant les blessures personnelles ou les dommages à la propriété découlant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, la possession, l'usage ou l'abus du Prix, de la participation à ce Tirage, de toute violation de ce Règlement ou de toute activité reliée au Prix.

Les organisateurs du Tirage n'encourent aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une réception tardive et/ou la perte d'un Bulletin de participation ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'une erreur de la part de Poste Canada et/ou toute autre compagnie de livraison postale lors de l'envoi d'un Bulletin de participation. Les organisateurs du Tirage n'encourront aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce Tirage conformément aux règles établies aux présentes, incluant, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'annulation ou le report des promotions dudit Tirage.

Les organisateurs du Concours se réservent le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours. Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions reçues et dûment complétées. Les organisateurs du Concours se réservent le droit d'annuler le Concours si le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

Un différend quant à l'organisation ou la conduite du Tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les Règlements et conditions de participation du Concours sont disponibles sur le site Internet du Groupe, sous le lien suivant : <https://residencessoleil.ca/concours>.